



# COVID-19 : Fonctionnement du CPAS

Madame, Monsieur,

En raison de l'épidémie de CORONAVIRUS frappant actuellement la Belgique et des mesures de prévention adoptées dans ce cadre par le Gouvernement fédéral ce 12 mars 2020, notre Centre se voit contraint de revoir son mode d'organisation interne et ce, **dès le lundi 16 mars 2020 jusqu'au 03 avril 2020 inclus.**

Durant toute cette période, et en vue de prendre contact avec nos différents services, nous vous prions instamment de privilégier **les contacts téléphoniques et les échanges par e-mail avant de vous rendre au CPAS.**

Nous vous rappelons à toutes fins utiles les coordonnées générales du CPAS :

071/52.65.21 ou [cpasanderlues@cpas-anderlues.be](mailto:cpasanderlues@cpas-anderlues.be)

071/54.92.96 : aides-familiales

071/54.91.77 : aide-ménagères sociales

071/54.91.75 : magasin social, buanderie, brico

071/54.91.61 : crèche et accueillantes

Les permanences sociales de nos services de première ligne et de médiation de dettes sont maintenues. Cependant, **les services adapteront leur organisation pour réguler les flux et éviter les contacts prolongés.** Il est demandé aux usagers de privilégier les contacts téléphoniques. Toute personne qui se présentera dans ces services aux horaires d'ouverture pourra être reçue brièvement pour que les agents prennent note de leurs besoins et les recontactent ensuite par téléphone pour le suivi, sauf en cas de situations sociales critiques par une permanence téléphonique se déroulant aux mêmes plages horaires que les permanences habituelles.

Complémentaire à cette disposition, les travailleurs sociaux se tiendront à votre disposition **sur rendez-vous.**

Afin de garantir une bonne organisation des opérations, vous êtes instamment priés de prendre contact préalablement par téléphone ou par mail avec votre travailleur social de référence pour convenir avec lui de la date et de l'heure de ce rendez-vous.

Les ateliers organisés par le service insertion sont également supprimés jusqu'au 03 avril 2020 inclus.

L'accès au CPAS pour les recharges des compteurs d'électricité est quant à lui maintenu.

Les documents que vous devez remettre au CPAS seront exclusivement déposés dans la boîte aux lettres qui sera relevée plusieurs fois par jour afin de pouvoir traiter votre demande dans les meilleurs délais. Vous pouvez également scanner les documents et nous les faire parvenir par mail.

## Responsabilité individuelle

A la demande du SPF santé public, nous rappelons qu'en cas de suspicion ou de symptômes rappelant ceux du Covid-19 il est très important de rester chez soi et de contacter son médecin généraliste par téléphone.

Restez informés sur la plateforme <https://www.info-coronavirus.be/fr/>

Un call center est également ouvert **0800 14.689**

Le Covid19 marque une arrivée tardive en Belgique par rapport aux voisins français notamment. Néanmoins il est aujourd'hui présent chez nous et malgré les mesures de sécurité prises aux différents niveaux de pouvoir, la lutte efficace contre sa propagation relève aussi de la responsabilité de tout un chacun.

Volontairement ou non, nous sommes fréquemment en contact, au travers de nos déplacements et de nos activités, avec des personnes pouvant être à risque, parfois sans le savoir. C'est donc dans un esprit de bienveillance et de souci de l'autre qu'il appartient à chacun d'entre nous de faire le bon choix et de contribuer ainsi à l'effort collectif.

Soyez assurés que l'ensemble de nos services mettent tout en œuvre pour assurer la meilleure continuité du traitement de vos demandes tenant compte de cette situation de crise bien indépendante de notre volonté.

Nous vous remercions, dans l'intérêt de tous, de bien vouloir respecter strictement ces différentes consignes et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le CPAS,

La Directrice Générale f.f.,



M. GASPERONI



La Présidente,



L. RIZZO